

# ASSEMBLÉE NATIONALE

27 novembre 2025

---

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 2141)

Tombé

N° AS313

## AMENDEMENT

présenté par

Mme Lebon, M. Monnet et les membres du groupe Gauche Démocrate et Républicaine

-----

### ARTICLE 19

À la deuxième phrase de l'alinéa 5, supprimer les mots :

« , le cas échéant, ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à garantir la prise en compte des recommandations de la HAS.